

Enquête nationale de Référence sur les Violences faites aux Femmes

Sénégal, Novembre 2024



AVEC LE SOUTIEN DE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

QU'EST-CE QUE

L'ENQUÊTE NATIONALE

DE RÉFÉRENCE SUR LES

VIOLENCES FAITES AUX

FEMMES

En 2023-2024, le Sénégal a réalisé pour la première fois une enquête nationale de référence uniquement centrée sur les violences faites aux femmes. Les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) offraient un aperçu limité à certaines formes de violences envers les femmes et se concentraient sur les violences physiques, psychologiques, culturelles et sexuelles.

Cette nouvelle enquête de référence élargit le spectre pour inclure également les violences économiques et les formes émergentes de violences, telles que les violences politiques et numériques. Elle vise aussi à évaluer la perception des femmes vis-à-vis de toutes ces formes de violences et à identifier le profil des auteurs ainsi que la nature de leurs relations avec les victimes.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'ENR-VFFS ?

L'objectif principal de l'enquête est de faire une analyse situationnelle des violences faites aux femmes sur l'ensemble du territoire national.

De manière spécifique, l'ENR-VFFS cherche à :

Au niveau ménage :

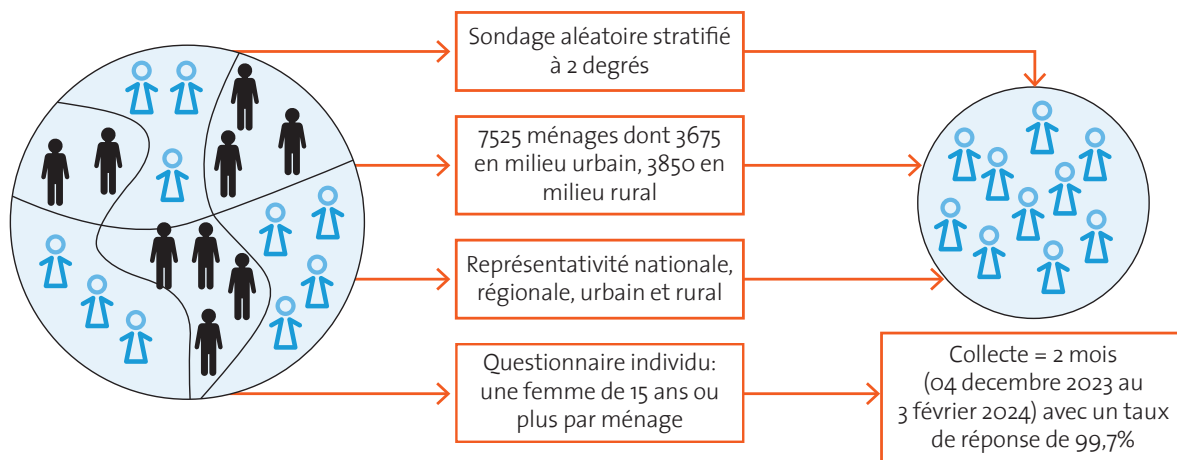
- analyser le profil des femmes victimes de violences selon leurs caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques ;
- mesurer la prévalence au cours de la vie et récente (dans les 12 derniers mois) des violences faites aux femmes, selon le type de violence ;
- analyser le profil des auteurs de violences faites aux femmes ;
- analyser le lien auteur/victime de violences faites aux femmes ;

- évaluer la perception des femmes sur les violences faites aux femmes ;
- évaluer le type de prise en charge dont la victime a bénéficié (plainte, suivi médical, psychosocial, physiologique, appui communautaire, agence spécialisée).

Au niveau global :

- fournir des indicateurs de suivi VFF répondant aux ODD 5 et 16, ainsi que leur plan de suivi et d'évaluation afin de pouvoir les mesurer de manière périodique ;
- établir une situation de référence pour les indicateurs VFF fournis ;
- formuler des recommandations sur les programmes de prévention et de prise en charge des victimes de VFF en collaboration avec les communautés.

MÉTHODOLOGIE



DÉFINITIONS DES CONCEPTS

- **Violences conjugales** : elles sont toutes formes de violence commises par un/le conjoint au cours d'une union. Egalement appelée violence entre partenaires intimes, elle est tout modèle de comportement visant à exercer et à maintenir un pouvoir ou contrôle sur l'autre. Elle englobe toutes sortes d'actes physiques, sexuels, économiques et psychologiques (ou la menace de tels actes) de nature à influencer une autre personne.
- **Violences hors union** : elles regroupent toutes formes de violences physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques, subies par la femme quel que soit son statut matrimonial, perpétrées par quelqu'un d'autre que le mari/partenaire actuel ou ancien.
- **Autonomisation de la femme** : dans cette étude, l'autonomisation des femmes est abordée à deux niveaux (les violences conjugales, violences hors

union). Cette distinction est établie en raison du fait que certaines questions ont été spécifiquement réservées aux femmes exposées aux violences conjugales. Pour l'ensemble des femmes, l'autonomisation est évaluée comme une variable composite calculée en prenant en compte des variables liées au pouvoir d'action économique de la femme, telles que l'occupation professionnelle, la possession de biens immobiliers, de terrains nus ou agricoles, la détention d'un compte bancaire, etc. Quant aux femmes exposées aux violences conjugales, les scores sont calculés en se basant sur le pouvoir de décision concernant la contraception, les relations sexuelles au sein du couple, l'utilisation de l'argent du conjoint, les dépenses du ménage ainsi que les visites de la femme à sa famille. De plus, la situation financière de la femme par rapport à celle du conjoint est également prise en compte dans ce calcul.

CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTES

La couverture globale de l'enquête est de 99,7%, soit 7503 femmes qui ont effectivement répondues sur 7525 tirées.



48,9%
milieu urbain

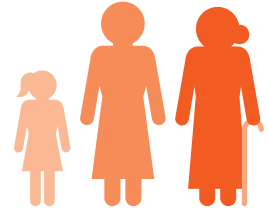
48,9% des répondantes vivent en milieu urbain contre 51,1% en milieu rural.



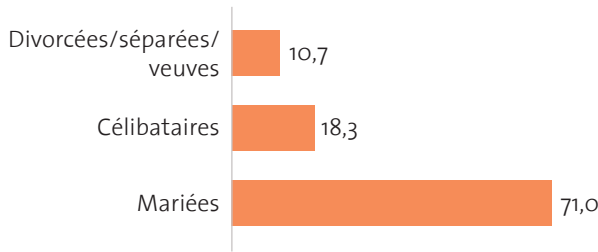
51,1%
milieu rural

33,7%

des répondantes sont âgées entre 35 et 54 ans. Les 15-24 ans représentent 28,6%, elles sont suivies des 25-34 ans avec 25,7%. Les femmes de 55-64 ans représentent 7,3% des répondantes et celles de 65 ans et plus sont de 4,6%.

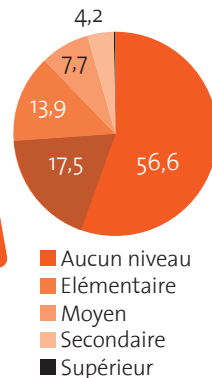


71% déclarent être mariées au moment de l'enquête dont 50,2% en union monogame



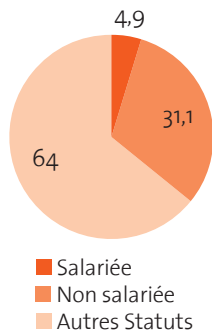
56,6%

des femmes n'ont aucun niveau d'instruction, 17,5% ont le niveau élémentaire, 13,9% le niveau moyen et 7,7% ont le niveau secondaire, 4,2% le niveau supérieur.



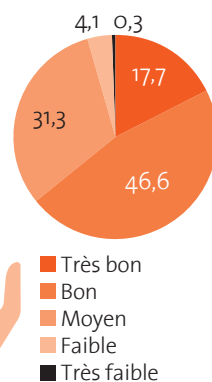
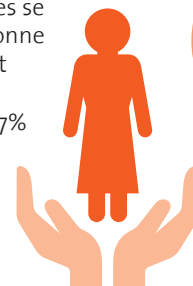
4,9%

des répondantes sont des salariées et 31,1% des non-salariées (patron, employeur, indépendant non agricole, indépendant agricole) et 64,0% ont un autre statut professionnel (apprenti/stagiaire, aide familial, élève/étudiant, chômeur etc.).



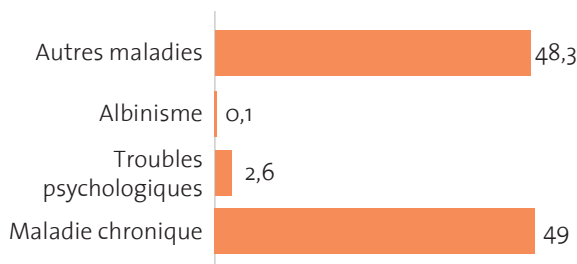
46,6%

des répondantes se déclarent en bonne santé, 31,3% ont une santé moyenne et 17,7% en très bonne santé.



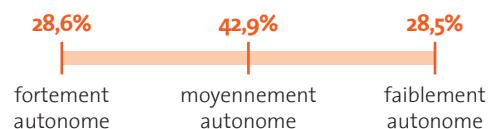
25,4%

des femmes enquêtées ont déclaré souffrir d'une maladie. Parmi elles, 49,0% vivent avec une maladie chronique et 48,3% ont d'autres types de maladies. Par ailleurs, 2,6% souffrent de troubles psychologiques et 0,1% d'albinisme.



42,9%

des femmes ont une autonomisation économique moyenne, 28,5% ont un niveau d'autonomisation économique faible tandis que celles qui sont fortement autonomes économiquement représentent 28,6%.



VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Les violences faites aux femmes (VFF) représentent tous les actes de violence dirigés contre les filles et les femmes. Elles peuvent se présenter sous plusieurs formes et violent les droits humains et les libertés fondamentales, empêchant partiellement ou totalement les femmes de bénéficier de ces droits et libertés. Il est préoccupant de constater que ces droits des femmes ne sont pas toujours protégés en cas de violence. Ces violences ont d'importantes répercussions sociales et économiques. Elles constituent un frein à l'inclusion et à la participation égale des femmes dans les domaines politique, social, économique et culturel de leur pays.

Au Sénégal, les données nationales sur les violences sont encore insuffisantes, ce qui s'explique principalement par les difficultés rencontrées par les victimes à divulguer les actes de violence à leurs proches ainsi qu'aux institutions de prise en charge, en raison des graves conséquences psychologiques et sociales.

De ce fait, réaliser des enquêtes régulières sur les violences faites aux femmes pour évaluer l'impact des politiques et assurer un suivi, est une étape cruciale dans la lutte contre les inégalités de genre et la promotion de l'autonomisation des femmes.

Résultats

1. Niveau national – toutes les femmes quel que soit l'auteur

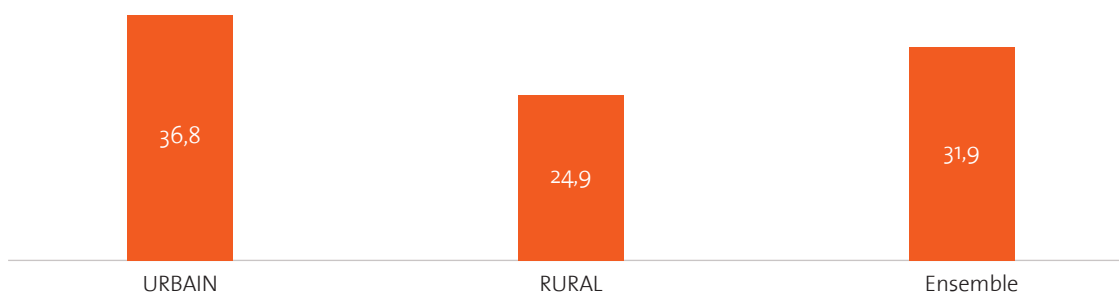
Au Sénégal, près de 3 femmes sur 10 ont subi au moins une forme de violence (physique, psychologique, sexuelle

ou économique) au cours des 12 derniers mois qui ont précédé l'enquête, soit un taux de prévalence de 31,9%.

➔ Prévalences des violences faites aux femmes au cours des 12 derniers mois selon le milieu de résidence (%)

Par ailleurs, les résultats selon le milieu de résidence montrent que les femmes qui résident en milieu urbain semblent avoir plus subi de violences récentes (durant

les 12 mois précédant l'enquête) que celles qui vivent en milieu rural. En effet, cette proportion est de 36,9% en milieu urbain contre 24,9% en milieu rural.

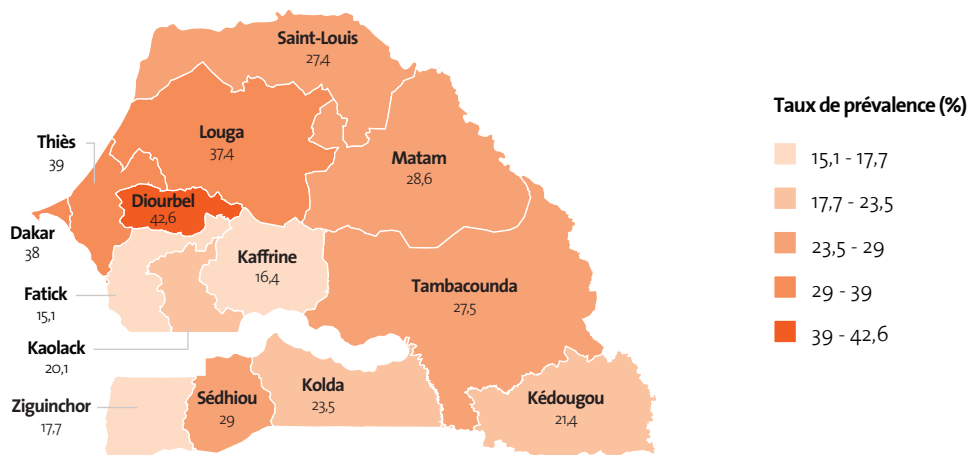


Source : ANSD, ENR-VFFS 2023

➔ Prévalence des violences faites aux femmes au cours des 12 derniers mois selon la région

Au cours des douze derniers mois, plus d'un tiers des femmes, âgées de 15 ou plus au Sénégal (31,9%) ont subi un type de violence. C'est dans la région de Diourbel que

cette prévalence récente est la plus élevée (42,6%) et celle de Fatick où elle est la moins élevée (15,1%).



2. Violences faites aux femmes hors union et conjugale

➔ Violences faites aux femmes hors du cadre conjugal (hors union)

Les résultats sur la prévalence des violences faites aux femmes au Sénégal, dans un contexte hors union, révèlent qu'une proportion importante de femmes, soit 87,5 %, ont déclaré avoir subi des violences avant l'âge de 18 ans. De même, la majeure partie des femmes (89,2%) ont signalé

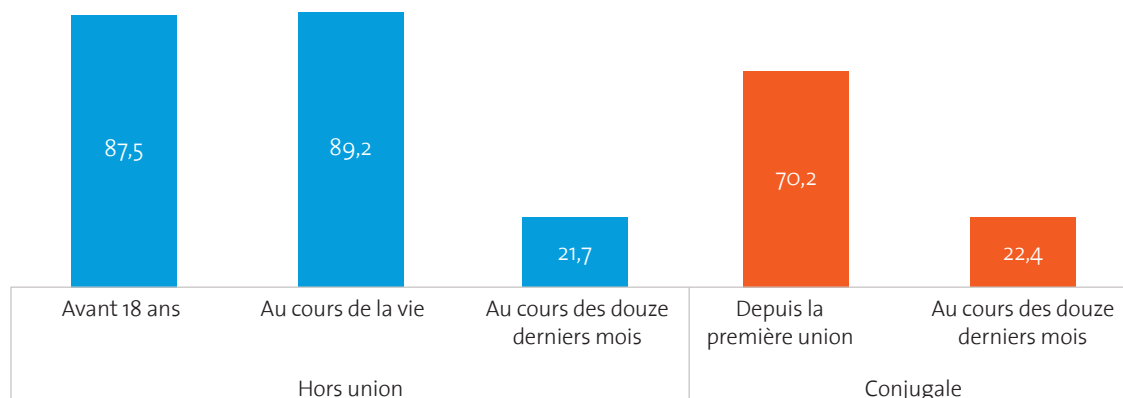
avoir été victimes de violences au cours de leur vie. Enfin, concernant les violences subies au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, la prévalence baisse mais reste conséquente, avec 21,7 % des femmes rapportant avoir été victimes de violences durant cette période.

➔ Violences conjugales faites aux femmes

En ce qui concerne les violences conjugales faites aux femmes, 70,2% des femmes ont déclaré en être victimes depuis le début de leur première union. De plus, sur une

période plus récente, soit les 12 derniers mois précédant l'enquête, 22,4 % des femmes ont déclaré avoir subi des violences conjugales

Prévalence des violences faites aux femmes au niveau national selon le contexte (%)



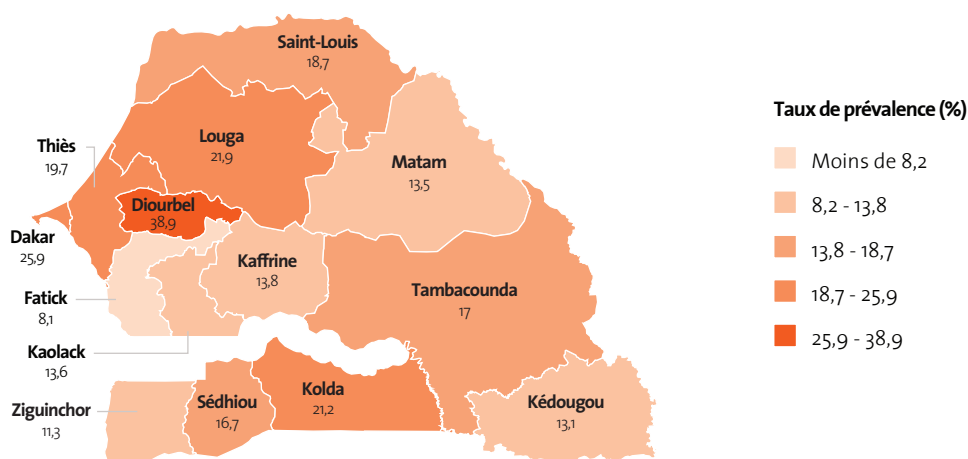
Source : ANSD, ENR-VFFS 2023

➔ Prévalence des violences hors union au cours des 12 derniers mois selon la région

C'est également dans la région de Diourbel qu'on enregistre la plus forte prévalence de violence récente à l'égard de femmes dans le cadre hors union avec 38,9 % suivie par la région de Dakar - 25,9 % de femmes

affectées, la région de Fatick présente la prévalence la plus basse, avec moins d'une femme sur dix (8,1 %) ayant subi un type de violence hors union.

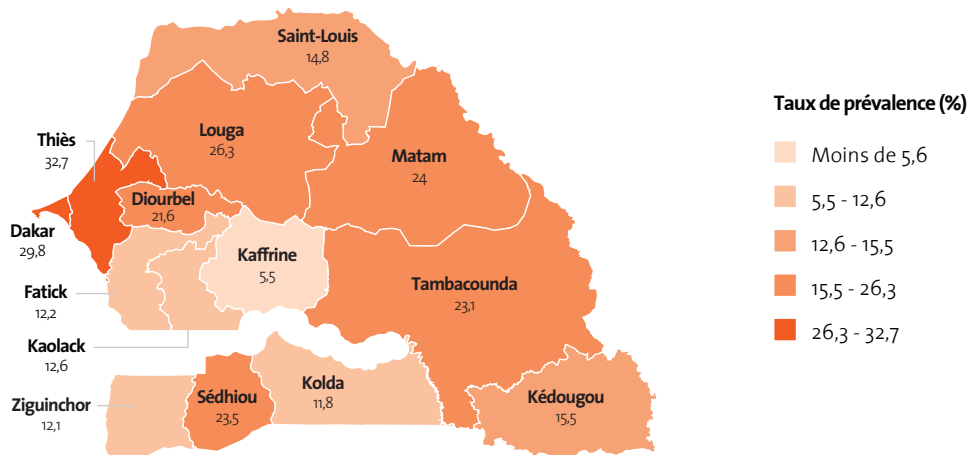
Proportion de femmes victimes de violences hors union au cours des 12 derniers mois selon la région



➔ Prévalence des violences conjugales selon la région

Selon l'analyse régionale, les violences conjugales subies depuis la première union sont les plus fréquentes chez les femmes de Matam, avec un taux de 84,7%. Elles sont suivies par celles résidant dans les régions de Thiès (79,9%), Louga (79%) et Tambacounda (73,8%). Les prévalences les plus basses de ces violences sont enregistrées dans les régions de Kaffrine (49,4%), Kaolack (55,5%) et Fatick (60,6%).

En ce concerne la violence récente (durant les 12 mois précédant l'enquête), les prévalences les plus hautes ont été notées chez les femmes de Thiès (32,7%), Dakar (29,8%) et Louga (26,3%). Comme pour les violences subies depuis la première union, Kaffrine reste la région où les femmes ont le moins souffert de violences conjugales au cours des 12 derniers mois, avec seulement 5,5%.



3. Prévalence des violences selon les formes

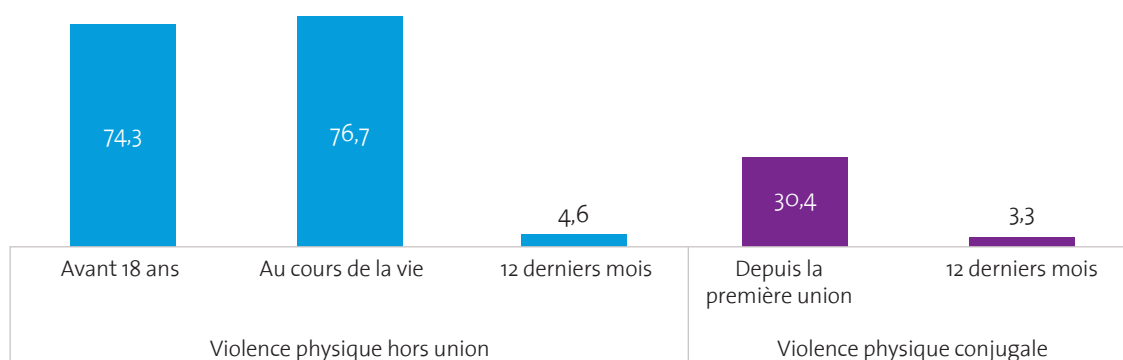
3.1. Violences physiques

Un peu plus de trois femmes sur quatre (76,7%) ont subi une violence physique hors union au cours de leur vie. Il est également noté que 74,3% des femmes ont été victimes de cette forme de violence avant l'âge de 18 ans. Cette situation laisse entendre que la quasi-totalité des victimes de violences physiques l'ont déjà été avant l'âge de 18 ans. En considérant les douze derniers mois ayant précédé l'enquête, la prévalence de cette violence

s'élève à 4,7% dont 3,6% des violences sont modérées et 1,0% peuvent être classées comme sévères.

Par ailleurs, près de trois femmes sur dix (30,4%) ont subi une violence physique conjugale depuis leur première union. La prévalence de cette forme de violence est beaucoup plus faible au cours des 12 derniers mois avant l'enquête, période à laquelle le pourcentage de femmes victimes de violences physiques conjugales est de 3,3%.

Prévalence de violences physiques faites aux femmes au niveau national



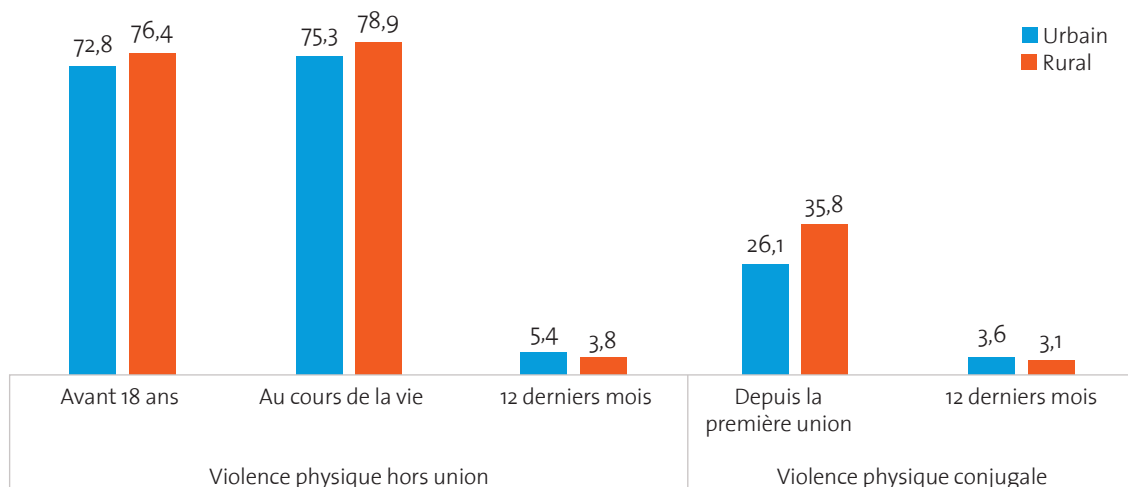
Source : ANSD, ENR-VFFS 2023

La prévalence des violences physiques hors union est plus élevée en milieu rural (72,8% modérées et 6,1% sévères) qu'en milieu urbain (65,2% modérés et 10% sévères). Cette même tendance est observée si l'on s'intéresse à cette forme de violence avant l'âge de 18 ans.

En se référant aux 12 mois ayant précédé l'enquête, il apparaît que la tendance est inversée en ce sens que la prévalence de cette forme de violence devient plus importante en milieu urbain (3,7% modérés et 1,6% sévères) en comparaison du milieu rural (3,5% modérés et 0,2% sévères).

Les résultats révèlent quelques disparités dans la prévalence des violences conjugales physiques selon le milieu de résidence et la période. En effet, depuis la première union, les femmes vivant en milieu rural affichent une prévalence plus élevée, avec un pourcentage de 35,8%, comparativement à celles vivant en milieu urbain avec 26,1%. Cependant, cette tendance s'inverse lorsque l'on se réfère aux 12 derniers mois précédant l'enquête, période durant laquelle cette prévalence est légèrement plus élevée en milieu urbain (3,6%) qu'en milieu rural (3,1%).

Prévalences des violences physiques faites aux femmes au Sénégal selon le milieu de résidence



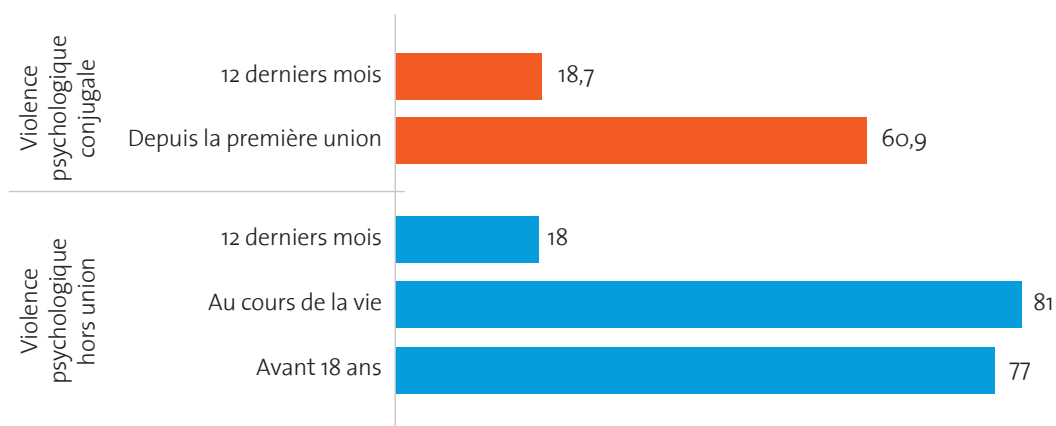
Source : ANSD, ENR-VFFS 2023

3.2. Violences psychologiques

Les résultats de l'enquête montrent que 77,4% des femmes déclarent avoir été victimes de violences psychologiques avant leurs 18 ans dans un contexte hors union. Cette proportion est de 80,8% chez celles déclarant l'être au cours de la vie. Il a été demandé aux femmes si elles ont subi une violence psychologique au cours des 12 derniers mois. Parmi celles-ci, 18,2% en ont été victimes.

S'agissant des violences psychologiques conjugales, les résultats de l'enquête montrent que près de 6 femmes sur dix (60,9%) sont victimes de ce type de violence depuis la première union et près de deux femmes sur dix (18,7%) l'ont subi au cours des 12 derniers mois.

Prévalences des violences psychologiques faites aux femmes au Sénégal

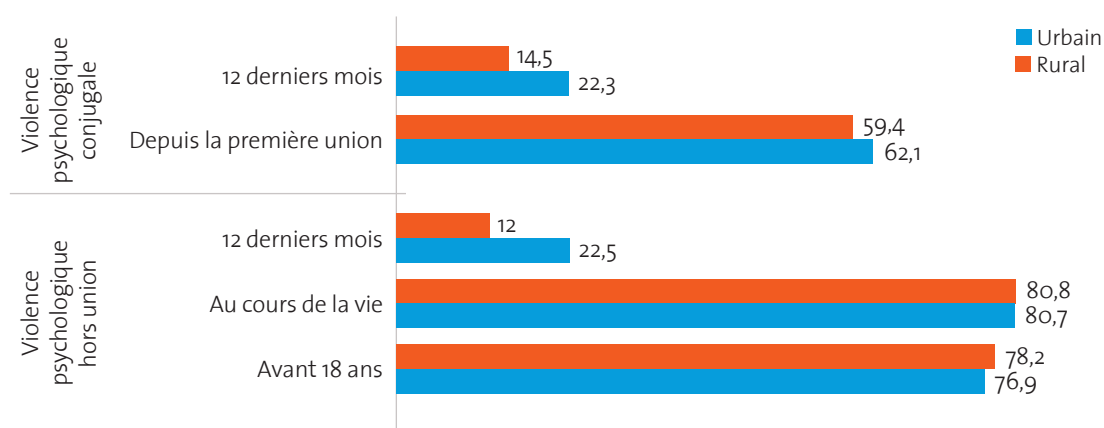


Source : ANSD, ENR-VFFS 2023

Plus de huit femmes sur dix sont victimes de violences psychologiques hors union au cours de leur vie, et ce quel que soit le milieu de résidence. Cette proportion est de 76,9% en milieu urbain contre 78,2% en milieu rural pour celles l'ayant vécu avant leurs 18 ans. En considérant les 12 derniers mois précédant l'enquête, les proportions sont respectivement 22,5% et 12%.

Les résultats révèlent aussi que les victimes de violences psychologiques conjugales sont plus fréquentes en milieu urbain qu'en milieu rural quelle que soit la période. Depuis la première union, les pourcentages sont de 62,1% en milieu urbain et de 59,4% en milieu rural. Au cours des 12 derniers mois, ils sont respectivement de 22,3% et de 14,5%.

Prévalences des violences psychologiques faites aux femmes au Sénégal selon le milieu de résidence



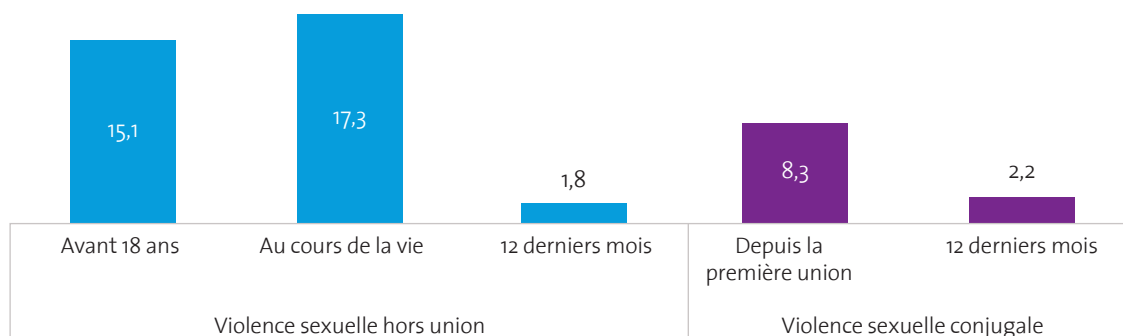
Source : ANSD, ENR-VFFS 2023

3.3. Violences sexuelles

Au Sénégal, 17,3% des femmes âgées de 15 ans ou plus ont subi des violences sexuelles hors union au moins une fois dans leur vie. Parmi ces femmes, 14,7% étaient victimes de violences sexuelles modérées et 2,6% de violences sexuelles sévères. Chez les femmes ayant subi les violences sexuelles avant l'âge de 18 ans, la prévalence s'élève à 15,1% dont 13,5% pour des violences sexuelles modérées et 1,7% pour des violences sexuelles sévères.

En dépit des campagnes de sensibilisation et de lutte contre les violences conjugales, celles-ci persistent, avec une prévalence de plus de 2% au cours des 12 derniers mois. De plus, 8,3% des femmes en union ou ayant été en union ont été victimes de violences sexuelles de la part de leur mari/partenaire, depuis la première union. Par ailleurs, cette proportion s'élève à 2,2% au cours des 12 derniers mois.

Prévalences des violences sexuelles faites aux femmes au niveau national



Source : ANSD, ENR-VFFS 2023

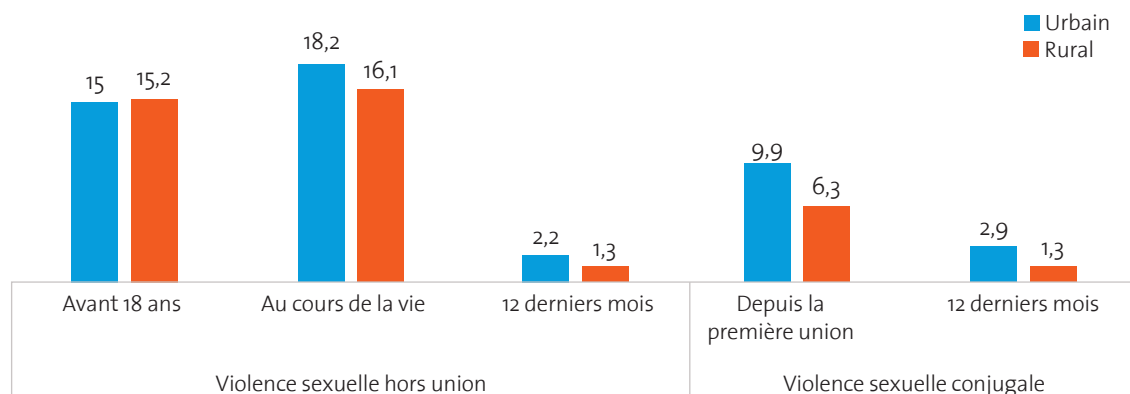
Chez les femmes ayant au moins subi une violence sexuelle hors union au cours de leur vie, celles vivant en milieu urbain en sont plus victimes (18,2% contre 16,1% pour celles résidant en milieu rural).

Parmi les femmes ayant subi la violence avant l'âge de 18 ans, les différences entre les prévalences selon le milieu de résidence sont minimales. En effet, 15,2% (dont 1,2% pour les violences sexuelles sévères et 14,0% pour les violences sexuelles modérées) des femmes du milieu rural et 15,0% (dont 2,0% pour les violences sexuelles sévères et 13,1% pour les violences sexuelles modérées) de celles du milieu urbain déclarent avoir été victimes de violences sexuelles avant leur 18ème anniversaire.

Par ailleurs, au cours des 12 derniers mois, 2,2% des femmes vivant en milieu urbain ont subi des violences sexuelles contre 1,3% des femmes du milieu rural.

Quelle que soit la période de référence, les femmes du milieu urbain sont plus victimes des violences sexuelles dans le cadre conjugal. En effet, chez les femmes vivant en milieu urbain 9,9% ont été victimes de violence depuis leur première union et 2,9% au cours des 12 derniers mois. Par contre, chez celles résidant dans le milieu rural 6,3% en sont victimes depuis la première union et 1,3% depuis les 12 derniers mois.

Prévalences des violences sexuelles faites aux femmes au Sénégal selon le milieu de résidence



Source : ANSD, ENR-VFFS 2023

3.4. Violences économiques

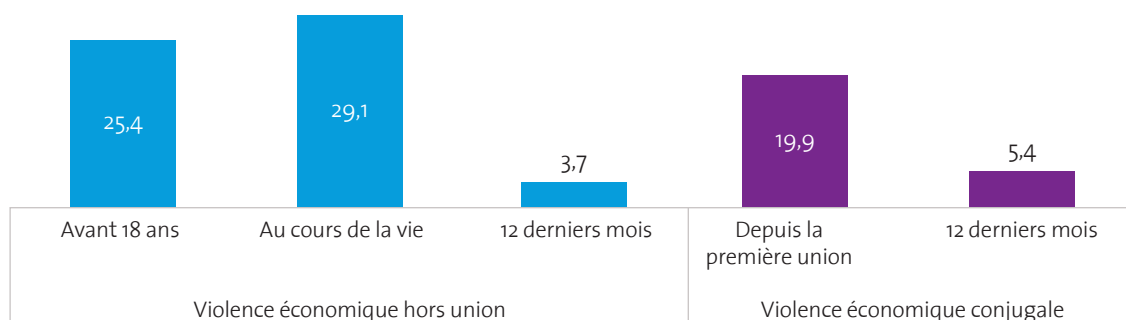
Si l'on se rapporte au cadre hors union, les femmes qui ont au moins subi un acte de violence économique au cours de la vie présentent une prévalence de 29,1%, tandis que 25,1% l'ont subi avant de fêter leur 18ème anniversaire.

Au cours des 12 derniers mois, 3,7% ont été victimes de violences économiques. Cela indique qu'elles ont été au moins privées de travailler, de dépenser librement leur argent, de payer des dettes qui ne sont pas les leurs entre autres etc.

Les résultats de l'enquête montrent également que, sur une population de 5 551 099 femmes âgées de 15 ans ou plus, près de 2 femmes sur 10 (19,9 %) ont déclaré avoir subi au moins une violence économique dans le contexte conjugal depuis leur première union.

Durant les 12 derniers mois précédant l'enquête, la proportion de femmes ayant subi une violence économique conjugale est de 5,4 %.

Prévalences des violences économiques faites aux femmes au Sénégal



Source : ANSD, ENR-VFFS 2023

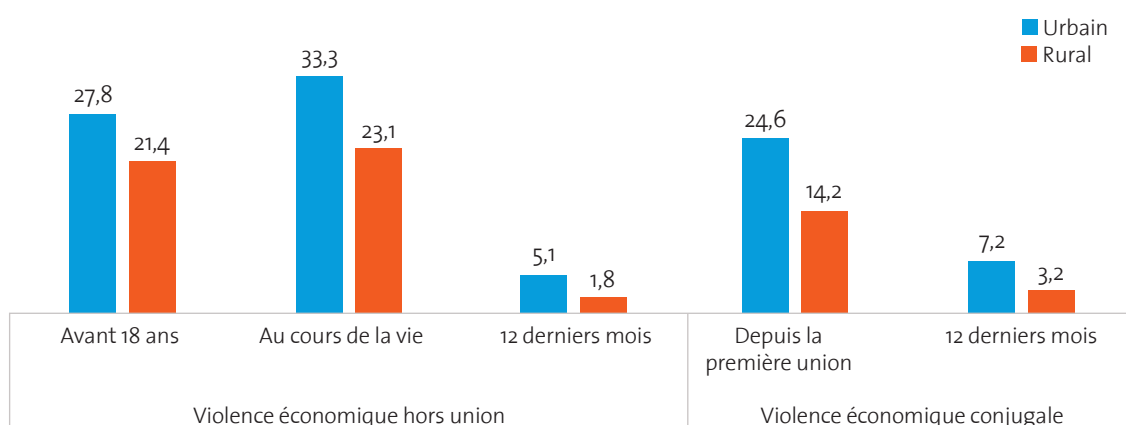
Par ailleurs, au courant de leur existence, 33,3% des femmes résidant en milieu urbain déclarent avoir subi un acte de violence économique dans le cadre hors union. Les femmes de la zone rurale restent toujours le groupe le moins touché avec une prévalence de 23,1%.

Ces tendances constatées se confirment pour la référence des douze derniers mois qui ont précédé l'enquête. La violence économique touche 5,1% de femmes résidant en milieu urbain contre 1,8% pour celles résidant en zone rurale.

Quelle que soit la période considérée, la violence économique conjugale est plus fréquente chez les femmes résidant en milieu urbain. La prévalence depuis la première union dépasse la moyenne nationale dans les zones urbaines (24,6 %), tandis que pour leurs homologues vivant en milieu rural, elle s'élève à 14,2 %.

Cette tendance se confirme pour la période des 12 derniers mois précédant l'enquête. La violence économique conjugale touche 7,2 % des femmes résidant en milieu urbain, contre 3,2 % pour celles vivant en zone rurale.

Prévalences des violences économiques faites aux femmes au Sénégal selon le milieu de résidence



Source : ANSD, ENR-VFFS 2023

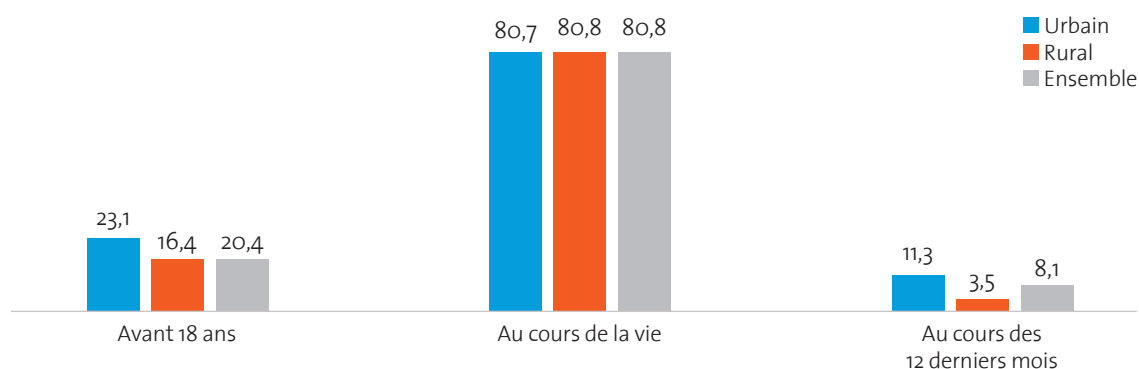
3.5. Violences numériques

Globalement, la prévalence des violences numériques subies avant l'âge de 18 ans est de 20,4%. Elle reste plus élevée en milieu urbain (23,1%) qu'en milieu rural (16,4%).

Par ailleurs, plus de 80% des femmes ont déclaré avoir subi une violence numérique à un moment ou à un autre de leur vie, quel que soit le milieu de résidence.

Durant les 12 mois précédant l'enquête, 8,1% des femmes affirment avoir subi une violence numérique. Selon le milieu de résidence, 11,3% des femmes vivant en milieu urbain ont déclaré avoir subi une violence numérique contre 3,5% pour celles vivant en milieu rural.

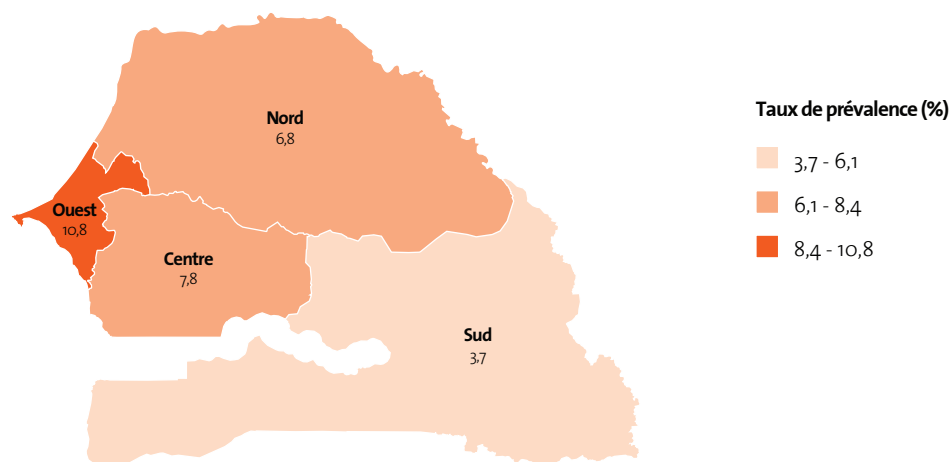
Prévalences des violences numériques faites aux femmes au Sénégal selon le milieu de résidence



Source : ANSD, ENR-VFFS 2023

En ce qui concerne les violences numériques subies au cours de 12 derniers mois ayant précédé l'enquête, c'est dans l'Ouest du pays (régions de Dakar et Thiès) où il est enregistré la plus forte prévalence, soit 10,8% dépassant ainsi la moyenne nationale (8,1%). En revanche, dans l'axe du Sud (Kédougou, Tambacounda, Ziguinchor,

Sédhiou et Kolda) le taux de prévalence des violences numériques subies par les femmes est de 3,7% au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Par ailleurs, cette proportion est de 6,8% au Nord (Louga, Matam et Saint-Louis) et 7,8% au Centre (Fatick, Kaffrine, Kaolack et Diourbel).



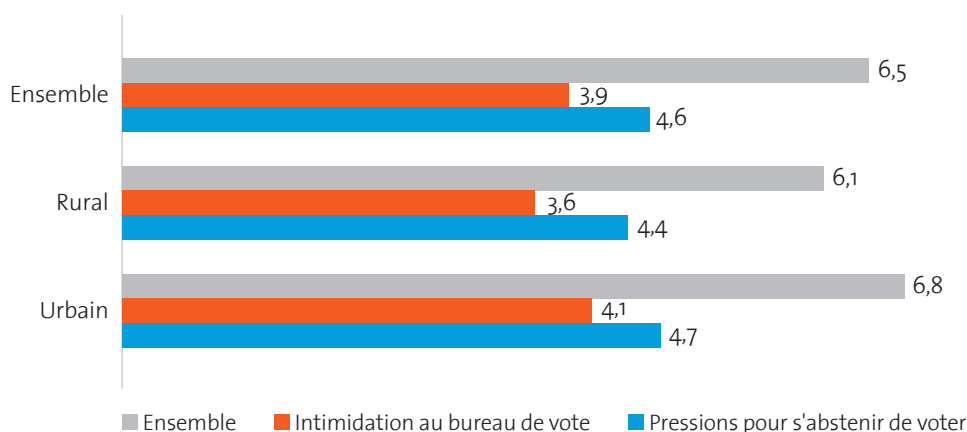
3.6. Violences politiques

Globalement, plus de 6,5% des femmes ont affirmé avoir subi une forme de violence politique pendant la dernière période électorale qui a précédé l'enquête (législatives de 2022). En effet, 4,6% des femmes affirment avoir subi des pressions pour les pousser à s'abstenir de voter et près de 4% des femmes déclarent avoir été intimidées au bureau de vote.

Les femmes qui résident en milieu urbain semblent être un peu plus touchées par les violences politiques lors

des dernières élections qui ont précédé l'enquête. En effet, la prévalence des violences politiques est de 6,8% en milieu urbain contre 6,1% en milieu rural. La même situation est observée quel que soit le type de violence politique, avec 4,7% des femmes en milieu urbain qui affirment avoir subi des pressions pour les pousser à s'abstenir de voter contre 4,4% en milieu rural. Pour les intimidations au bureau de vote, les prévalences sont de 4,1% en milieu urbain et 3,6% en milieu rural.

Prévalences des violences politiques faites aux femmes au Sénégal selon le milieu de résidence



Source : ANSD, ENR-VFFS 2023

QUI SONT LES AUTEURS DE VIOLENCES HORS UNION AU COURS DES 12 MOIS QUI ONT PRECEDE L'ENQUETE ?

Les hommes sont majoritairement responsables des violences physiques (68,8 %) et sexuelles (99,1 %) envers les femmes. Toutefois, une grande partie des violences psychologiques (62,2 %) et économiques (66,7 %) que subissent les femmes sont perpétrées par d'autres femmes.

Les violences physiques infligées aux femmes sont principalement le fait de frères et sœurs (21,4 %), de parents (15,0 %) et d'amis ou camarades (14,9 %) durant les douze derniers mois précédant l'enquête. En ce qui concerne les violences psychologiques, ce sont les parents (22,9 %) et les amis (15,4 %) qui en sont les principaux auteurs.

**ONU-FEMMES EST L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES DÉDIÉE À L'ÉGALITÉ
DES SEXES ET À L'AUTONOMISATION DES
FEMMES. UN CHAMPION MONDIAL POUR
LES FEMMES ET LES FILLES, ONU FEMMES
A ÉTÉ CRÉÉ POUR ACCÉLÉRER LES
PROGRÈS EN VUE DE RÉPONDRE À LEURS
BESOINS DANS LE MONDE ENTIER.**

ONU Femmes soutient les États membres de l'ONU alors qu'ils établissent des normes mondiales pour parvenir à l'égalité des sexes, et travaille avec les gouvernements et la société civile pour concevoir les lois, les politiques, les programmes et les services nécessaires pour s'assurer que les normes sont effectivement mises en œuvre et profitent aux femmes et aux filles du monde entier. Cela fonctionne globalement pour rendre la vision des objectifs de développement durable une réalité pour les femmes et filles et pour soutenir la participation égale des femmes dans tous les niveaux de la vie, en se concentrant sur quatre priorités stratégiques : les femmes dirigent, participent dans les systèmes de gouvernance et en bénéficient également ; Les femmes bénéficient de la sécurité des revenus, d'un travail décent et de l'autonomie économique ; Toutes les femmes et les filles vivent une vie dépourvue de toute forme de violence ; Les femmes et les filles contribuent et ont une plus grande influence dans la construction d'une paix durable et de la résilience, et bénéficient de manière égale de la prévention des catastrophes naturelles et des conflits et de l'action humanitaire. ONU Femmes coordonne et promeut également le travail du système des Nations Unies pour faire progresser l'égalité des sexes.



Rocade Fann Bel-Air Cerf-volant,
B.P. 116 Dakar RP (Sénégal),
Téléphone : (221) 33 869 21 39
www.ansd.sn

statsenegal@ansd.sn ;
statsenegal@yahoo.fr



ONU Femmes Sénégal
Bureau pays
Maison des Nations Unies, Diamniadio
Tel : +221 33 869 99 70

<http://africa.unwomen.org>
[@unwomenafrica](https://twitter.com/unwomenafrica)
www.flickr.com/photos/unwomenafrica
UN Women Africa